



DEPARTEMENT DE LA NIEVRE  
COMMUNE DE POUQUES LES EAUX

ARRETE DU MAIRE N° 24-01

PRESCRIVANT LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
DE LA COMMUNE DE POUQUES LES EAUX

**Le Maire,**

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 101-1 et suivants, L 153-45 et suivants,

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 12 février 2024 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU),

**Considérant** que la modification envisagée du plan local d'urbanisme a pour objet de corriger des dispositions réglementaires applicables (règlement écrit) au sein des zones agricoles,

**Considérant** en conséquence, que cette modification n'entre pas dans le champ d'application de la procédure de révision,

**Considérant** en conséquence, que cette modification entre dans le champ d'application de la procédure de modification simplifiée,

**Considérant** que la procédure de modification est menée à l'initiative du maire,

**Considérant** que la procédure de modification doit être notifiée aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme,

**Considérant** que la procédure de modification simplifiée nécessite une mise à disposition du public,

**ARRETE**

**Article 1 :** Il est prescrit une procédure de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune.

**Article 2 :** La modification simplifiée n°1 concerne : la correction de dispositions réglementaires (chapitre 7 : règlement écrit des disposition applicables au sein des zones Agricoles) aux fins d'autoriser les constructions à usage d'habitation principale de toute personne dont la présence permanente est nécessaire sur l'exploitation et les locaux annexes de cette habitation à conditions qu'ils soient implantés à proximité des bâtiments d'exploitations existants.



Fait à Pougues les eaux, le 27 mars 2024

Le Maire

Sylvie CANTREL



Mairie de Pougues les Eaux – 90 Parc Simone Veil  
58320 POUQUES LES EAUX  
03 86 90 96 00  
[mairie@ville-pouguesleseaux.fr](mailto:mairie@ville-pouguesleseaux.fr)

